

Administration Communale

Séance du 24 février 2014.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/14/02/008/SR

8.- Jetons de présence membres du jury de l'Académie.-

Sont présent(e)s : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.,

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement général sur la comptabilité communale ;

Attendu que dans le cadre de la session 2013/2014 de l'Académie des jurys d'examens seront constitués afin d'évaluer les étudiants ;

Attendu qu'il est du ressort du Conseil communal de fixer le montant du jeton de présence des membres du jury ;

Vu que la dépense est inscrite au budget ordinaire de 2014 à l'article 734/122-05 et est estimée à 960.- € ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de fixer le montant du jeton de présence aux membres des jurys de la session 2013/2014 de l'académie à 30.- €.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,
J-L. LAMBRECHTS

Le Bourgmestre f.f.,
J. INCANNELA

